

Lancement d'une campagne sur la sécurité des patients au Manitoba ***L'Institut manitobain sur la sécurité des patients vous rappelle que : Vous avez le droit de poser des questions***

Le 9 janvier 2007 -- WINNIPEG (MANITOBA) – Poser des questions, c'est bon pour la santé, et l'Institut manitobain sur la sécurité des patients (MIPS) le rappelle aujourd'hui à la population du Manitoba en lançant une campagne de sensibilisation provinciale sous le thème *Vous avez le droit de poser des questions*, dans le but d'améliorer la sécurité des soins de santé au Manitoba.

La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* encourage les Manitobains à poser ces trois simples questions à leur médecin, leur infirmière ou infirmier, ou leur pharmacienne ou pharmacien :

1. Quel est mon problème de santé?
2. Que dois-je faire?
3. Pourquoi dois-je faire ceci?

La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* rappelle clairement et simplement que l'on peut améliorer la sécurité des patients en leur expliquant les réponses à ces questions. Cette initiative est déployée à l'échelle provinciale au terme d'un projet pilote concluant de quatre mois dans six points de services médicaux.

« Des études montrent que les patients et les membres de leur famille éprouvent souvent de la difficulté à communiquer avec leurs médecins et manquent d'outils adaptés. Expliquer les choses aux patients rendra les discussions sur la santé plus productives et permettra d'éviter des erreurs, explique Laurie Thompson, directrice générale du MIPS. La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* présente trois questions essentielles qui favorisent un dialogue franc et ouvert avec les fournisseurs de soins de santé. »

Dans le cadre de cette initiative, un guide est offert en 15 langues pour aider les patients lors des consultations médicales. Ce guide permet aux patients de prendre des notes sur leur état de santé et d'inscrire leurs questions et les indications de leur fournisseur de soins de santé. Dans les points de service médicaux, des affiches arborant le thème de la campagne rappelleront aux patients qu'ils ont le droit de poser des questions.

La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* est approuvée par le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba, l'Association médicale du Manitoba, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba, l'Association pharmaceutique du Manitoba et onze autres organisations (voir liste ci-jointe).

« La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* renforce l'idée que préserver ou recouvrer la santé est une affaire de partenariat entre le patient et son professionnel de la santé, observe Susan Neilson, inf. aut., directrice générale de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba. La population du Manitoba doit savoir qu'il est important de poser ces questions. Pour veiller activement sur sa propre santé, un patient doit comprendre les réponses à ces trois questions. »

La campagne de sensibilisation passe par un site internet exclusif (www.safetoask.ca), des panneaux d'affichage, des publicités dans les réseaux de transport en commun, des clips radio en six langues et des annonces dans 30 journaux à travers la province. Des brochures et des affiches sont distribués par l'entremise des Offices régionaux de la santé et des 35 000 élèves de la Division scolaire n° 1 de Winnipeg. Du matériel de sensibilisation a été remis à 19 000 médecins, infirmiers, infirmières, pharmaciens et pharmaciennes qui ont un rôle important à jouer dans cette initiative.

« La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* amène les patients à jouer un rôle actif vis-à-vis de leurs soins de santé, souligne Terry Babick, médecin de famille à Winnipeg. Elle aide les patients à discuter de leurs problèmes de santé avec leur médecin pour mieux saisir les implications de leur plan de traitement. Elle leur permet aussi de se renseigner davantage sur leurs problèmes de santé. »

Bien que la campagne de sensibilisation s'adresse à toute la population manitobaine, le MIPS accorde une attention particulière aux groupes dont la compétence informationnelle en santé s'avère souvent insuffisante, comme les néo-Canadiens, les personnes dont la langue première n'est pas l'anglais, les aînés, les autochtones et les bénéficiaires de services de santé mentale et de services aux handicapés.

« J'espère bien que, dans les relations médecins-patients, on prendra l'habitude d'écouter les patients et de répondre à ces trois questions, souligne Agnes Gborie, une nouvelle immigrante d'origine africaine. C'est tout particulièrement important pour les nouveaux immigrants et les personnes peu scolarisées. Ces gens-là ont du mal à décrire leurs symptômes et craignent souvent de poser des questions. »

La campagne *Vous avez le droit de poser des questions* est soutenue financièrement par AstraZeneca, la Fondation Winnipeg, l'Institut canadien pour la sécurité des patients et le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba.

L'Institut manitobain sur la sécurité des patients est un organisme sans but lucratif indépendant établi par le gouvernement du Manitoba en 2004 afin de promouvoir et de coordonner des activités axées sur la sécurité des patients et l'amélioration des soins de santé pour toute la population manitobaine. Pour de plus amples renseignements sur la campagne *Vous avez le droit de poser des questions* et pour télécharger le matériel, cliquez www.safetoask.ca. Pour de plus amples renseignements sur l'Institut manitobain sur la sécurité des patients, cliquez www.mbips.ca.

Renseignements :
Shelly Cory
(204) 793-8657